

L'actu du jour

Interdit de Tour de France

Le champion cycliste Tom Boonen a été contrôlé positif à la cocaïne, le 26 mai dernier. La cocaïne est une drogue interdite, mais elle ne fait pas partie de la liste des produits dopants.



©AFP/Luc Claessen

La décision est tombée ce matin : Tom Boonen ne pourra pas participer au Tour de France 2008, qui doit commencer le 5 juillet prochain. Le 26 mai dernier, le champion belge a subi un contrôle anti-dopage hors compétition : ses analyses ont montré que le jeune homme avait récemment consommé de la cocaïne. Officiellement, cette drogue n'est pas considérée comme un produit dopant, c'est-à-dire que Tom Boonen ne l'a pas consommée dans le but d'améliorer ses performances. Mais le fait de se droguer constitue, d'après les organisateurs du Tour, une raison suffisante pour être exclu de la compétition. Les responsables du Tour de Suisse avaient déjà annoncé qu'ils lui interdisaient de participer à leur course. Hier matin, le jeune homme de 27 ans, champion du monde en 2005, deux fois vainqueur du Paris-Roubaix et du Tour de Flandres et premier au classement par points du Tour de France 2007, a présenté ses excuses à ses fans et à son équipe. S'ils lui pardonnent ses erreurs, c'est encore un coup dur pour la réputation du cyclisme professionnel.

Tiphonie Truffaut

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)